



**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de ville de Val-d'Or a reçu la demande de dérogation mineure suivante :

898 à 902, 3^e Avenue : Demande de dérogation mineure présentée par Enseignes Montréal Néon Signs pour le compte de MM. Serge Baribeau et Marc Laflamme, visant à fixer à 14,5 mètres carrés plutôt qu'à 7,62 mètres carrés, comme le prescrit la réglementation, l'aire totale autorisée des enseignes pouvant être apposées sur cet immeuble, le tout sur le lot 2 297 620 du cadastre du Québec.

Le conseil de ville statuera sur cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le lundi 1^{er} février 2021, à compter de 19 h 30, dans la salle réservée aux délibérations, à l'hôtel de ville, située au 855 de la 2^e Avenue, à Val-d'Or. Dans l'éventualité où le conseil de ville acceptait cette demande de dérogation mineure, le tout serait dès lors considéré comme étant conforme à la réglementation municipale.

Au cours de cette séance, le conseil entendra toute personne désirant s'exprimer relativement à cette demande. Toute personne peut également faire parvenir ses commentaires écrits au Service du greffe, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or (Québec) J9P 1W8 ou à l'adresse électronique suivante greffe@ville.valdor.qc.ca au plus tard le vendredi précédant la séance.

DONNÉ à Val-d'Or, le 13 janvier 2021.

LYNDA BERNIER,
Greffière adjointe